

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 29 novembre 2008

Délibération n°2008-10

Avis sur les ressources financières affectées aux Établissements  
publics des parcs nationaux en 2008

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29,  
R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable sur les ressources financières affectées  
aux Établissements publics des parcs nationaux en 2009.

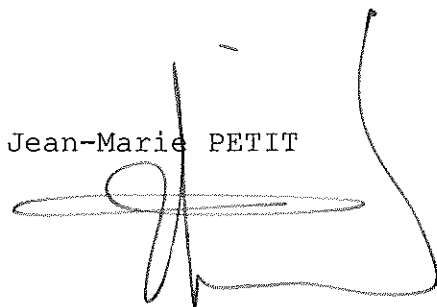
Le Président du conseil d'administration

Le Directeur

Jean-Pierre GIRAN

Handwritten signature of Jean-Pierre Giran in black ink, written in a cursive style.

Jean-Marie PETIT

Handwritten signature of Jean-Marie Petit in black ink, written in a cursive style.